

DEPARTEMENT DE L'ISERE
COMMUNE DE LE PERCY
38930

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 SEPTEMBRE 2019

L'an deux mille dix neuf, le 26 septembre 2019, à 20 h30 dans la salle communale, le conseil Municipal de la commune de LE PERCY, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Madame Sabine CAMPREDON.

Présents : Sabine CAMPREDON, Claude BRONNER, Thibaut BECOURT, Thierry CHASSEVENT, Yves PERRIN, Jean-Marc TATIN, Jean-Paul REYNAUD et Agnès TREGRET

Absents excusés :

Nicole GONTARD, Guillaume GONTARD (donne procuration à Sabine Campredon)

Absent : Laurent CLARET.

Date de la convocation : 21 septembre 2019,

Secrétaire de séance : Thibaud BECOURT

-oOo-

MUTUELLE AGENT COMMUNAL

Madame la maire présente la mutuelle des agents de la fonction publique proposée par le Centre de gestion 38. Celle-ci propose la participation de l'employeur . La secrétaire de mairie Karine BERNARDI ayant déjà une mutuelle qui lui satisfait ne souhaite pas en changer. L'employé communal Nancy BUONOMO par contre souscrit déjà à cette mutuelle avec le centre de gestion à hauteur de 32€/mois. La commune propose de participer à hauteur de 20€ à sa mutuelle.

Après délibération, le conseil municipal approuve la participation de la commune à hauteur de 20€/mois à l'unanimité des présents.

-oOo-

TARIFICATION AFFOUAGE

La Maire demande au conseil municipal de délibérer sur le prix de l'affouage pour l'année 2019. Le prix proposé est de 40€/m³, ce prix correspond strictement au coût d'exploitation (coupe, mise en bord de chemin, transport jusqu'à la colonie) facturé à la commune.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité des présents décide de porter le prix de l'affouage pour 2019 à 40 € le m³

-oOo-

ARRÊTE ANTI-PESTICIDE

Madame la Maire présente l'arrêté anti-pesticide pris par le Maire de Langouët Daniel CUEFF qui indique toute mesure de nature à prévenir et à faire cesser toutes pollutions sur le territoire communale et plus particulièrement la mise en danger de la santé humaine et propose d'ouvrir le débat sur la mise en place d'un même arrêté sur la commune du Percy. Suite aux échanges il est proposé que cette décision ne peut se prendre sans en informer en amont les agriculteurs du Percy et connaître aussi ce qu'en pense la CCT et son service agriculture et alimentation.

Il est décidé de :

-D'inviter en mairie cet automne tous les agriculteurs de la commune et avoir une réunion/échange au sujet de la mise en place d'un arrêté .

-La question sera posée lors du prochain conseil communautaire le 14/10/19 afin de connaître le positionnement intercommunal.

-oOo-

LE CAFÉ DE LA PAGE

Décision sur la nouvelle gérance suite à la réception et l'étude des candidatures:

Madame la Maire rappelle qu'une consultation a été lancée fin juillet pour le choix d'un nouveau gérant du Café de la Page avec un cahier des charges détaillés. La limite de remise des offres était fixée au 15 septembre.

Trois candidatures ont été transmises et envoyés aux conseillers municipaux avant le conseil afin de faire une première sélection à l'aveugle. Une audition de chacun des candidats aura lieu le samedi 28 septembre de 9h à 12h. Seul les conseillers présents samedi matin délibéreront sur le choix du candidat à la fin de la matinée et les postulants(es) seront immédiatement informés du choix de la commune.

LISTE DU MATÉRIELS :

Le matériel lié à la salle sera récupéré par la commune (rideau, trancheuse à jambon, chauffe assiette, plaque de four) à l'exception de la terrasse et la vaisselle.

Un inventaire est prévu le 01/10/19 avant la reprise par les prochains gérants.

Le contrat de résiliation a été signé avec effet au 30 septembre pour le bar et l'appartement.

Un état des lieux sera réalisé avec Claudie Poite le 1^{er} octobre.

-oOo-

CONVENTION PISTE FORESTIÈRE

Les travaux réalisés est pris en charge par la commune de Clelles sont terminés, la réception des travaux a été réalisée en présence des entreprises, de l'ONF, coforêt, commune du Percy et de Clelles.

La convention d'utilisation du chemin communal du Percy dit de Chabulière à Mariot permettant d'accéder à la route forestière de Clelles/Le Percy sera envoyé en octobre avec un plan indiquant les limites communales entre le Percy et Clelles, nous rajouterons aussi une clause concernant l'état des lieux lors du passage des grumiers qui sera fait en même temps que celui de Clelles.

-oOo-

BAIL L'ÉTOILETTE

Lors de notre précédent Conseil Municipal Mme La Maire nous avait exposé la problématique de M.Garcia concernant l'approvisionnement en eau pour ces animaux et son besoin d'accéder à la parcelle D78 qui appartient à Mme le Vot, suite à cela un avenant tripartite à son bail pastoral avait été fait entre la commune, Mme Le Vot et Mr Garcia afin qu'il puisse accéder à cette source pour ces animaux. M.Garcia souhaite aujourd'hui avoir accès à la parcelle communale 66 soumis au régime forestier, suite aux précisions de l'ONF et après échange avec le Conseil Municipal, il ne paraît pas indiqué de laisser l'accès aux animaux de M.Garcia sur cette parcelle car celle-ci traverse la piste forestière qui risque d'être détérioré.

-oOo-

ISOLEZ LES COMBLES PERDUS DE NOS BÂTIMENTS PUBLICS

Madame la Maire expose le courrier du Département concernant une étude sur les travaux d'isolation sur les bâtiments communaux. En effet Les bâtiments sont parmi les plus gros consommateurs d'énergies et la toiture représente environ 30% des pertes thermiques. Le Département de l'Isère, engagé dans une stratégie air climat énergie, envisage, en partenariat avec le Syndicat d'Énergie de l'Isère (SEDI), l'Agence Locale de l'Énergie et du Climat de la métropole Grenobloise (ALEC), l'Association pour une GEstion Durable de l'ENergie (AGEDEN) et Auvergne Rhône-Alpes Énergie Environnement (AURAE), de mener une opération massive d'aide à l'isolation des combles perdus des bâtiments communaux et intercommunaux. Cette opération clés en main inclut toutes les phases d'un projet d'isolation de combles perdus, de la pré-visite au contrôle qualité post travaux y compris la valorisation financière des certificats d'économie d'énergie qui sera directement déduite du montant des travaux. Pour nous permettre d'identifier le nombre de bâtiments susceptibles d'être éligibles, Aucun engagement de notre part à ce stade. Les réponses collectées permettront de dimensionner l'opération. Un travail d'analyse et de validation sera ensuite engagé d'ici la fin de l'année 2019 pour confirmer les bâtiments éligibles à cette opération. Sur la base de l'offre technique et financière qui sera également précisée à ce stade, nous pourrions alors confirmer notre adhésion à la démarche, ou renoncer à participer.

Après délibération, le conseil municipal approuve cette démarche et autorise la maire à répondre à cette enquête avant fin septembre à l'unanimité des présents.

-oOo-

LOGEMENT D'URGENCE

Un des gîtes communaux sera loué durant 3 mois du 1er octobre au 31 décembre avec un bail précaire pour un loyer d'un montant de 300€/mois à Mme Natacha Boukevitch. La période étant plus creuse en automne et début d'hiver cela n'aura pas d'incidence sur la fréquentation des gîtes.

Après délibération, le conseil municipal approuve à l'unanimité des présents ce bail précaire pour le logement d'urgence pour un montant de 300€/mois.

-oOo-

LIMITATION DE VITESSE AUX BLANCS

Suite au courrier/pétition des habitants des Blancs envoyé à la commune et au Conseil départemental de l'Isère concernant la vitesse sur la D13 qui traverse le hameau, un courrier de la commune en concertation avec le conseil départemental a été envoyé aux habitants des Blancs afin de prendre en compte leurs demandes et les mesures nécessaires. Fin août début septembre le département a déposé des capteurs limiteurs de vitesse qui en a déduit que la combinaison du faible trafic et des vitesses relativement modérées conduit à priori à un risque faible d'accident.

Comme convenu avant la réalisation de ces mesures, la commune, le département et les habitants du hameau se sont réunis le 25/09/19 en mairie afin d'aborder ce dossier. La pose de ralentisseurs est vivement déconseillé par le conseil départemental de l'Isère car ces aménagements sont coûteux et peu pratiques (de plus ce sont des aménagements qui ne sont pas aidés par le département).

Suite aux retours avec les habitants à cette réunion il a été décidé de :

- Classer le hameau en agglomération afin de limiter la vitesse à 30km/h et rajoutez ainsi 2 autres panneaux 30km/h.
- Aménagement de plantations (végétation au sol) sur les bordures de la route afin de limiter la vitesse (aide du département)
- Une prochaine réunion est prévue avec quelques habitants des Blancs le lundi 21/10 à 18h30 en mairie afin de localiser ces futures plantations .

-oOo-

DIVERS

-Réunion publique samedi 26 octobre 2019 à La Grange pour exposer les projets en cours et élections municipales 2020.

-Le bureau au-dessus de la mairie est à nouveau disponible suite au départ de la Kinésiologue Marion Torres-Boireaud.

-La commune a répondu à un appel à projet lancé par la CCT pour le prêt d'un vélo électrique jusqu'à fin mai.

-L'association Culture Ailleurs dans le cadre de son activité autour d'un projet d'expérimentation de production de charbon végétal a demandé à la commune de pouvoir charbonner sur 2 parcelles communales (A321 lieu-dit Bachasse et A 0051 lieu dit Serre à Chabullion) et le long de la piste forestière au départ de Chabulière avec un four mobile ainsi que l'utilisation du hangar communal à Chabulière . Une convention de mise à disposition précaire sera fait entre la commune et l'association Culture Ailleurs.-

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL :

JEUDI 17 OCTOBRE À 20H30